

Stage rémunéré

Par **yanos**, le **25/09/2006** à **19:35**

salut a tous !!

ma copine en tème un stage d'assistante DRH. On lui propose un salaire qui équivaut à 30% du SMIC.

est ce que ce montant est librement fixé par le contrat ou bien est ce qu'il existe une regle d'ordre public qui rendrait illégal ce taux de rémunération ??

merci pour vos reponses

Par **Olivier**, le **25/09/2006** à **19:41**

ça correspond au montant maximum que l'employeur peut verser en étant exo de charges sociales... Donc elle aura pas plus !

Par **yanos**, le **25/09/2006** à **19:43**

ok mais on est d'accord que l'employeur pourrait très bien lui verser plus en payant des charges alors

légalement, il n'y a rien qui l'en empeche ??

Par **Olivier**, le **25/09/2006** à **19:43**

non sauf si la convention de stage dit le contraire

Par **yanos**, le **25/09/2006** à **19:45**

ok merci de tes eclaircissements

ca fait plaisir de pouvoir papoter avec un collègue juriste parce que en ce moment j'ai beaucoup de mal a me connecter au site

Par Ln, le 25/09/2006 à 20:02

:wink:

Depuis juillet 2006 il y a des changements dans ce domaine Image not found or type unknown

:roll:

Alors, le nouveau système a été fait en faveur du stagiaire Image not found or type unknown ... pour les stages de plus de 3 mois la rémunération est obligatoire, ce qui n'était pas le cas avant. Et un stage ne doit pas dépasser 6 mois, renouvellement compris (si je me souviens bien)

au niveau des montants, auparavant, la rémunération était de 30% du SMIC, et maintenant - je ne sais pas comment ils calculent- mais c'est au MAX 360€, au delà l'entreprise à des charges à payer pour un travail de 35 heures

:evil:

Ce nouveau système si favorable aux stagiaires Image not found or type unknown m'a personnellement désavantagé

:roll:

:lol:

Image not found or type unknown Si, si jvous jure Image not found or type unknown

J'ai effectué mon stage de fin d'études en avril-mai-juin. La politique de l'entreprise dans laquelle j'étais était de payer au maximum sans avoir à me déclarer. Avec le calcul de 30% du SMIC (pour 37h, 30 travaillé par semaine dans cette boîte) je touchais 410 € (et des

:wink:

broouettes Image not found or type unknown)

:roll:

J'ai été prolongée au mois de juillet et aout et je n'ai touché que 360 € par mois Image not found or type unknown

:lol:

(merci les réformes Image not found or type unknown) pour 35 heures par semaine. Résultat, ils m'ont donc payé moins puisque s'ils étaient restés à 410 € ils auraient payé des charges, mais par contre, faut pratiquement fliquer les 35 heures (le fameux débat de l'exploitation des stagiaires) J'ai eu de la chance, perso, le stage s'est super bien passé, et je n'avais aucun problème d'horaire de fou Image not found or type unknown mais donc les deux derniers mois j'ne étais à compter mes heures pour ne pas en faire

:lol:

:lol:

trop Image not found or type unknown charge petfole Image not found or type unknown

Mais l'anecdote c'est que j'préfèrai l'ancien système qui m'a permis de gagner un peu plus ...

:roll:

et quand on parle de 400 € les 50 € de différence c'est pratiquement 1/8 Image not found or type unknown charge petfole Image not found or type unknown

[/b]